

**D@NTE**  
Laboratoire de droit des affaires  
et nouvelles technologies



## Quel encadrement juridique pour les projets de Learning analytics

*Comment concilier  
protection et innovation ?*

Célia Zolynski  
Professeur de droit privé  
Université de Versailles Saint Quentin  
Paris Saclay

# Enjeux du Big data

- 5 V et potentialités
  - Risques
    - Risque pour l'individu
    - Risque pour le marché
    - Risque pour la Société
- ➔ *Comment appréhender le risque informationnel ?*
- ➔ *Comment concilier protection et innovation ?*

# I - QUEL CADRE JURIDIQUE POUR LE LEARNING ANALYTICS ?

- L'encadrement du traitement massif des données personnelles
- Pour un encadrement de l'usage des données résultant des projets de Learning analytics

# L'encadrement des traitements massif des données personnelles

## Réglementation relative aux données personnelles

- Loi informatique et liberté
- Directive 95/56/CE
- Proposition de règlement UE

## Un droit fondamental :

- Conv. EDH, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- vers un droit à l'autodétermination informationnelle consacré par la Constitution française ?

# L'encadrement des traitements massif des données personnelles

✓ *Quelle(s) difficulté(s) ?*

- **Variété des projets de Learning analytics**

- **Big data et définition de la donnée personnelle**

➤ Donnée personnelle : *information relative à une personne physique permettant de l'identifier ou de la rendre identifiable, directement ou indirectement (permettant de la singulariser ?)*

➤ Variété, caractère dynamique et collectif du Big data

✓ *Comment sortir de cette ornière ?* **Pour une approche au cas par cas**

➔ vérifier si **la donnée** initialement collectée est une donnée personnelle ou si le résultat du traitement a pour objet ou pour effet de conduire à identifier ou rendre identifiable l'apprenant

# Pour un encadrement de l'*usage* des données résultant des projets de Learning analytics

→ Appréhender l'**usage** pas seulement la donnée, le **savoir** pas non seulement la collecte

→ **Identifier les usages risqués pour les individus**

✓ Conseil d'Etat, *Numérique et droits fondamentaux, 2014* : 3 catégories

✓ Transposition au Learning analytics:

- Traitements statistiques : présomption de licéité si anonymisation appropriée des données
- Profilage *datamarketing* : application de la réglementation DCP
- Traitement algorithmique et personnalisation des apprentissages  
:
  - Apprenant : droit d'être informé, droit de choisir
  - Responsable de traitement : obligation de loyauté, respect du principe de non-discrimination

# II - COMMENT GÉRER LE RISQUE INFORMATIONNEL ?

- Définir les obligations et la responsabilité de du promoteur du projet de Learning analytics : *vers un principe de précaution ?*
- Consacrer le rôle actif de l'apprenant : *encourageons l'empowerment !*

# Responsabiliser les promoteurs du Learning analytics

- Penser les obligations relatives à l'usage des données
  - **Vigilance, transparence, loyauté**
  - respect du **principe de proportionnalité** > approche pragmatique
- Promouvoir une responsabilité pour risque ?
  - comment évaluer le risque ?
  - Un principe de précaution appliqué au Learning analytics?



# Responsabiliser les promoteurs du Learning analytics

→ Adopter une approche *Privacy by design* pour les projets de Learning analytics

- **Mesures techniques**

- Norme intégrée dès la conception de la base de donnée
- Protection de bout en bout

- **Mesures organisationnelles**

- Diversifier les accès aux jeux de données
- Promouvoir une politique « data responsable » : CIL, guides de bonnes pratiques

# Promouvoir le rôle actif de l'apprenant

V comme « Valorisation »

- ✓ Consacrer de nouveaux droits pour l'apprenant
  - droit d'accès au résultat du traitement, droit de rectification et de mise à jour
  - droit d'information sur les usages (algorithmiques)
- ✓ Promouvoir une approche *user centrics*
  - reconnaître le droit à la portabilité des données
  - porter des projets *Smart Disclosure*

➔ Stimuler le partage d'outils, dépasser l'approche en silo

➔ *Pour une réflexion collective relative à l'encadrement des projets de Learning analytics*

celia.zolynski@uvsq.fr  
@czolynski

**D@NTE**  
Laboratoire de droit des affaires  
et nouvelles technologies



université  
PARIS-SACLAY